

■ BRIONNE

DISPARITION DE LA RISLE. Les habitants inquiets

Fin 2016, la Risle a joué un nouveau mauvais tour aux Brionnais. En effet, elle avait presque totalement disparu de son lit, notamment quartier de Valleville.

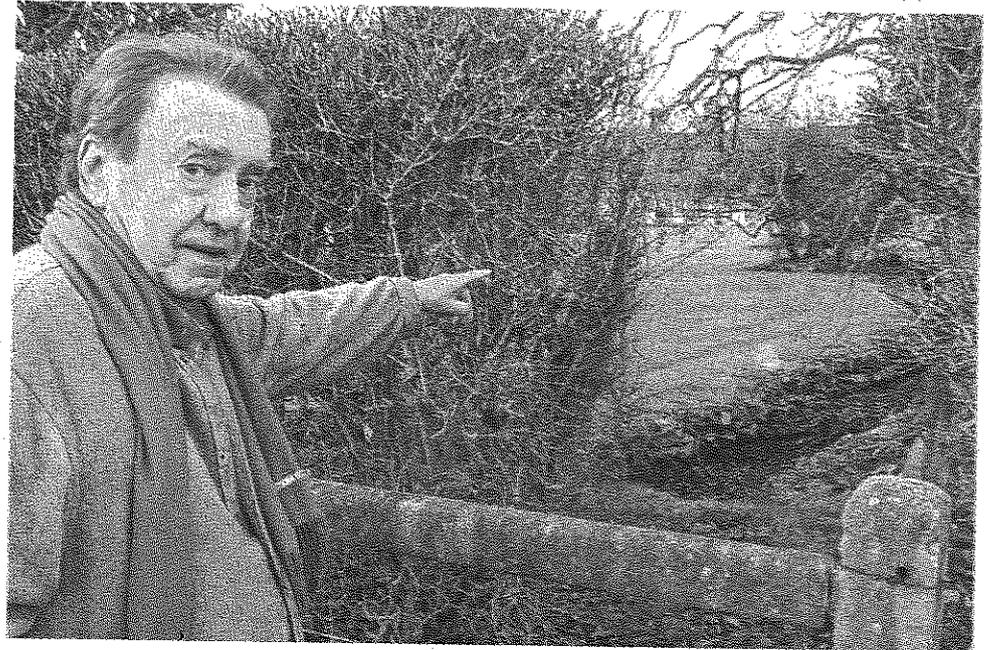
En décembre dernier, les habitants du quartier de Valleville ont joué au chat et à la souris avec « leur » Risle. En effet, par endroits (toute la partie après le viaduc en allant vers le centre-ville de Brionne), l'eau avait, en partie, disparu de son lit. Une situation dont se sont assez vite inquiétés les riverains mais qui a bien du mal à déboucher sur une solution.

Soucieux, plusieurs d'entre eux ont donc, dès le début du mois de décembre, mené leur enquête. Ils ont découvert qu'un arbre, tombé dans le lit de la Risle, obstruait l'écoulement de l'eau, près du Viaduc et la déviait. Mais problème : le propriétaire du terrain duquel dépend l'arbre est aux abonnés absents. « On s'interroge pour la faune et la flore présentes ici », soulignent Richard Gravereaux et Michel Morin, des habitants pêcheurs du quartier. « Si ça continue, toutes les truites et les autres animaux vont partir ! ».

Michel Morin alerte alors la municipalité de Brionne. En vain. Le Brionnais essaie alors auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer. Rien non plus. « Ca fait 50 ans que je vis ici, je n'ai jamais vu ça. Et le pire, c'est qu'on ne sait pas vers qui se tourner ! »

Pas de solution ?

Thomas Dupuis est techni-



Richard Gravereaux est un habitant du quartier de Valleville. Chez lui, la Risle a totalement disparu de son lit.

rien rivière au sein du syndicat intercommunal basse vallée de la Risle. Lui aussi a constaté que la Risle était « déficitaire en eau » en décembre, à cause de l'arbre tombé. « Et en plus, avec les feuilles mortes, ça a colmaté. L'eau ne s'écoule donc plus dans ce bras secondaire ».

Mais pour lui aussi, la situation est délicate. « En principe, c'est aux propriétaires de s'occuper de leurs berges. Ils doivent intervenir si quelque chose vient de chez eux gêne totalement ou en partie l'écoulement et/ou porte

atteinte au milieu aquatique. Maintenant, si les propriétaires n'ont pas les moyens financiers ou la force physique de le faire, là nous sommes embêtés, car, dans le cadre d'une propriété privée, personne ne peut intervenir à leur place ».

Mais alors, comment enlever un arbre si on ne peut entrer sur une propriété privée ? « Il n'y a pas de solution », regrette-t-il. En effet, seuls le maire (pouvoir de police de l'eau) accompagné des forces de l'ordre sont en droit de pénétrer sur un terrain privé. « Pour l'instant, la situation est en stand-by ».

Thomas Dupuis tient tout de même à rassurer : « le niveau de l'eau est certes bas mais ce n'est pas anormal. Depuis le 15 juillet, il a très peu plu,

les pluies récentes ne sont pas suffisantes pour alimenter les nappes ».

Un problème récurrent

Les fluctuations de niveau de la Risle sont un problème récurrent dans le département. Pour tenter d'y remédier, chaque année, le syndicat intercommunal met en place un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Risle, pour tenter de trouver des solutions. « C'est aussi fait pour aider les propriétaires à gérer leurs berges. Ils ne savent pas toujours comment s'y prendre », note Thomas Dupuis. Des réunions publiques doivent être organisées courant premier trimestre 2017.

L.D.



Le lit de la Risle était très bas, en décembre dernier. De quoi inquiéter ses protecteurs.

LA MUNICIPALITÉ AVERTIE

Valéry Beuriot, le maire de Brionne, a rencontré, lundi 16 janvier, le propriétaire du terrain duquel dépend l'arbre. « La démarche a pris du temps car il nous fallait identifier le bon propriétaire. Maintenant, on va voir avec lui et le syndicat de la Risle comment procéder pour régler la situation », assure le premier magistrat brionnais.